

Réponse du Conseil administratif à la motion du 25 février 2014 de MM. Simon Brandt, Eric Bertinat et Claude Jeanneret: «Naxoo: décryptons la gestion du Conseil administratif».

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- le refus de la population, à 53%, de vendre la part de la Ville de Genève dans la société Naxoo à l'actionnaire minoritaire UPC Cablecom;
- le déni de démocratie qu'a constitué le transfert de clientèle de Naxoo à UPC Cablecom et qui a provoqué un fort mécontentement populaire;
- l'ignorance apparente du Conseil administratif sur le lancement d'un référendum lorsqu'il a autorisé le transfert de la clientèle;
- l'avenir flou de la société Naxoo suite au refus de la vente des actions;
- la manière dont le Conseil municipal a été continuellement mis devant le fait accompli par le Conseil administratif sur ce dossier,

le Conseil municipal, sur la base des travaux effectués en commission des finances et le rapport qui s'ensuit:

- déplore la violation des droits populaires qu'a constituée la migration de la clientèle de Naxoo avant la votation du 9 février 2014;
- regrette l'attitude de la présidence de Naxoo qui a refusé les levées de secret de fonction nécessaires à la bonne compréhension du dossier;
- invite le Conseil administratif à élaborer un plan d'action à court, moyen et long termes pour la Ville définissant ses objectifs quant au développement de 022 Télégenève avant la fin de la législature 2011-2015;
- invite le Conseil administratif à rapporter régulièrement au Conseil municipal quant à l'avancée du dossier.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif prend bonne note du résultat des travaux de la commission des finances et du Conseil municipal au sujet de la motion M-1114 relative à la société 022 Télégenève SA (022TGE) dont la Ville de Genève est actionnaire à 51%.

Premièrement, et comme cela a été expliqué durant les auditions par différents intervenant-e-s, les droits populaires n'ont jamais été remis en question et encore moins violés. En effet, la question posée à la population genevoise por-

tait sur la vente ou non des parts que la Ville de Genève détenait dans la société 022TGE. Les citoyen-ne-s de notre commune s'étant prononcé-e-s défavorablement contre cette proposition, la Ville de Genève reste détentrice de ses parts et la situation est donc inchangée.

Concernant la migration, le Conseil administratif déplore son calendrier de mise en œuvre mais rappelle que la société 022TGE est une société anonyme soumise aux règles du Code des obligations suisse et qu'à ce titre, ce type de question ne relève pas directement des actionnaires mais bien du conseil d'administration et de la direction de la société. Dans le même ordre d'idée, il est utile de préciser que les regrets exprimés par les motionnaires à l'encontre de la présidence du conseil d'administration sont infondés. En effet, ce n'est pas la présidence du conseil d'administration mais ce dernier qui s'est opposé à cette levée du secret de fonction et ce de manière tout à fait souveraine et selon les règles en vigueur.

Au sujet des deux invites, le Conseil administratif souhaite informer les membres de la commission des finances que les démarches suivantes ont été entreprises. En septembre 2014, une réunion de travail d'une journée s'est tenue avec les représentant-e-s de la Ville de Genève au sein du conseil d'administration de 022TGE. Cette séance poursuivait un double objectif, d'une part permettre aux nouveaux et nouvelles représentant-e-s de se familiariser avec les enjeux auxquels 022TGE est confronté, d'autre part adopter un projet commun aux administra-teurs-trices de la Ville. Sur la base de ces travaux plusieurs axes prioritaires ont été fixés et soumis à la présidence du conseil d'administration de 022TGE. De son côté, l'actionnaire minoritaire a également soumis ses propositions à la présidence. L'ensemble de ces contributions ont été regroupées dans un document de travail et validées par les deux actionnaires.

Ce document de travail a ensuite fait l'objet d'une discussion d'une journée par le conseil d'administration à la fin du mois de janvier 2015. Le résultat de cette discussion a été retranscrit en une liste d'objectifs adressée à la direction de 022TGE afin que cette dernière puisse proposer pour le conseil d'administration du mois de mars un ensemble de projets à mettre en œuvre à court et moyen terme.

Pour conclure sur ce dossier, le Conseil administratif s'engage à tenir informé le Conseil municipal des évolutions de 022TGE de manière régulière et transparente.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

La conseillère administrative:
Sandrine Salerno